

Société _____ (Dénomination sociale) SARL
Au capital de _____ (Indiquer le montant du capital social de la société)
Siège : _____ (Indiquer l'adresse du siège social)
RCS n° _____ (Indiquer le numéro de RCS, et le Lieu d'immatriculation)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
_____ (Indiquer la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle)

L'an _____ (Indiquer en toutes lettres l'année),
Et le _____ (Indiquer en toutes lettres la date de l'assemblée),
A _____ heures (Indiquer l'heure de tenue de l'assemblée),

Les associés de la société à responsabilité limitée _____ (Dénomination sociale) se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le gérant le _____ (Indiquer la date à laquelle les convocations ont été envoyées, en toute hypothèse, un délai de quinze jours doit être respecté).

OU

si l'assemblée se tient en un autre lieu remplacer par :

Les associés de la société à responsabilité limitée _____ (Dénomination sociale) se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au _____ rue _____ (Indiquer le lieu de l'assemblée si elle est différente du siège social), sur convocation faite par le gérant le _____ (Indiquer la date à laquelle les convocations ont été envoyées, en toute hypothèse, un délai de quinze jours doit être respecté).

M. / Mme _____ (Nom prénom de l'associé qui préside l'assemblée, en général il s'agit du gérant en exercice), préside la séance en sa qualité de _____ (Indiquer s'il s'agit du gérant, d'un associé...).

Sont présents ou représentés les associés :

- Monsieur / Madame _____ (Civilité),
- La société _____ (Dénomination sociale), représentée par M. /Mme _____ (Civilité du représentant légal de la société) en sa qualité de _____ (Indiquer l'organe social habilité à représenter la société),

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

- M/ M. _____ (Civilité)

Propriétaire de..... _____ parts sociales,

- M/ M. _____ (Civilité)

Propriétaire de..... _____ parts sociales,

- La société _____ (Civilité)

Propriétaire de..... _____ parts sociales,

Soit un total de..... _____ parts sociales.

Monsieur/ Madame le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur/Madame le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU _____

(Date de l'assemblée)

- 1) Lecture du rapport de gestion de la gérance de la société a responsabilité limitée _____ (Dénomination sociale de la SARL), sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le _____ (Indiquer la date de clôture de l'exercice à approuver), ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce en vue de leur approbation, (s'il y a lieu, dispense possible vue en partie 1)
- 2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société _____ (Dénomination sociale), et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,
- 3) Affectation du résultat de l'exercice clos au _____ (Indiquer la date de clôture de l'exercice à approuver).

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le _____ (Indiquer la date de clôture de l'exercice),
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au _____ (Indiquer la date de clôture de l'exercice), ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, (s'il y a lieu, dispense possible vue en partie 1)
- Le texte des résolutions proposées aux associés, (s'il y a lieu)
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le _____ (Indiquer la date à laquelle les convocations ont été envoyées).

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société _____ (Indiquer la dénomination sociale de la société).

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au _____ (Indiquer la date de clôture des comptes), et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____ (Indiquer les suffrages exprimés)

Ou

Si les associés approuvent unanimement la résolution, remplacer par :

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée général prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de _____ euros (Indiquer le montant des dépenses au titre de l'article 39-4, dépenses somptuaires telles qu'indiquées dans la liasse fiscale), correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____ (Indiquer les suffrages exprimés)

Si les associés approuvent unanimement la résolution, remplacer par :

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Ou

s'il n'y a aucune dépense visée au titre de l'article 39-4 du code général des impôts dans la liasse fiscale, indiquer :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée général prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____ (Indiquer les suffrages exprimés)

Ou

Si les associés approuvent unanimement la résolution, remplacer par :

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **résultat ou la perte** de l'exercice s'élevant à _____ euros de la manière suivante :

- Au compte « Autres réserves » la somme de euros,
- Aux associés à titre de distribution de dividendes..... euros, réparti au prorata de leur participation au capital social,
- Au compte report à nouveau débiteur la somme de..... euros,
- Etc.

(A adapter en fonction de la répartition souhaitée par les associés : réserves, distribution, apurement du report à nouveau débiteur)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____ (Indiquer les suffrages exprimés)

Ou

Si les associés approuvent unanimement la résolution, remplacer par :

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION (S'il y a lieu; pour votre premier exercice, cette resolution n'est pas nécessaire)

Conformément aux dispositions légales, les associés prennent actes que les distributions intervenues au cours des trois derniers exercices se sont élevées à :

Exercice _____ (Exercice N-1) :_____ euros, entièrement éligibles à l'abattement de 50 ou 40% (Ou au contraire : Non éligibles à l'abattement de 50 ou 40%)

Exercice _____ (Exercice N-2) :_____ euros, entièrement éligibles à l'abattement de 50 ou 40% (Ou au contraire : Non éligibles à l'abattement de 50 ou 40%)

Exercice _____ (Exercice N-3):_____ euros, entièrement éligibles à l'abattement de 50 ou 40% (Ou au contraire : Non éligibles à l'abattement de 50 ou 40%)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____ (Indiquer les suffrages exprimés)

Ou

Si les associés approuvent unanimement la résolution, remplacer par :

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le cas échéant si un rapport spécial sur les conventions réglementées est présenté aux associés, poursuivre par :

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir eu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve la ou les conventions rapportées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____ (Indiquer les suffrages exprimés)

Si les associés approuvent unanimement la résolution, remplacer par :

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. /Mme _____ M. /Mme _____

(Signature) (Signature)

Pour la société _____

(Signature du représentant)